



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/PAN/1
30 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE PANAMA

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 17	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	18 - 23	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	24 - 46	5
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	47 - 55	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Panama (1997-2001)		12

INTRODUCTION

1. Ce document est fondé sur la note consultative soumise par le Représentant résident du PNUD au Panama au Ministère du plan et de la politique économique (MIPPE) ainsi que sur les documents suivants : a) Analyse et programmation nationales de la coopération technique; b) Rapport directeur pour le plan national de coopération technique internationale, MIPPE; c) Programme du gouvernement 1994-1999 sur les politiques publiques pour le développement intégral : développement social efficace sur le plan économique.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Le gouvernement actuel (1994-1999) reconnaît que les modèles de développement du pays n'ont pas été à la hauteur des espoirs qu'ils avaient suscités à l'origine et qu'il est nécessaire d'appliquer un nouveau modèle afin de corriger les distorsions économiques et sociales causées par les modèles antérieurs.

3. Le secteur des services est le plus important secteur de l'économie panaméenne et celui qui génère la plus grande quantité de devises. Il est orienté vers le commerce international et les opérations du Canal de Panama, de la zone franche de Colon et plus récemment du Centre financier international méritent une attention particulière. Le secteur tertiaire représente 72 % du produit intérieur brut (PIB) et est concentré dans les villes de Panama et de Colon. Le reste du pays entreprend des activités agricoles, agro-industrielles et industrielles. Dans ces derniers secteurs de l'économie on est arrivé à un essoufflement du modèle économique en vigueur.

Le modèle économique et ses conséquences

4. Les rentrées de devises provenant des services orientés vers l'exportation ont été le principal facteur de la croissance économique. Jusqu'aux trois quarts des devises proviennent des services reliés d'une façon ou d'une autre aux opérations du Canal de Panama, telles que l'oléoduc, la zone franche de Colon, les bases militaires des Etats-Unis et autres activités connexes. Cependant, ces activités ne se sont accrues que lentement et sont maintenant stagnantes, le niveau maximum d'utilisation des installations ayant été atteint. Depuis le début des années 80, aucune nouvelle activité de ce type n'a été entreprise pour deux raisons : le marché interne protégé n'attire pas de larges investissements nationaux ou étrangers nouveaux; et les politiques économiques visant à attirer de tels investissements ont été ambiguës et moins précises que celles d'autres pays. Les recettes totales des services orientés vers l'exportation n'ont pas suffi à compenser le coût des importations et le Panama a donc commencé à souffrir d'un déficit chronique de sa balance des paiements. En 1990, ce déficit était de 226,4 millions de dollars, alors qu'en 1995 il a atteint 586,8 millions de dollars (10 % du PIB).

5. Depuis plusieurs décennies, le Panama a accru ses dépenses de façon inefficace et à un rythme supérieur à celui de ses revenus et, en même temps, en l'absence d'une réglementation de contrôle des monopoles, certains secteurs bénéficiant d'incitations fiscales en ont profité, provoquant un déclin des revenus du gouvernement. Dans le passé, cette situation a empêché le

gouvernement d'investir suffisamment dans l'infrastructure et encore moins dans le secteur social, de régler ses dépenses courantes et de rembourser sa dette qui, à la fin de 1995 se montait à 3 907,1 millions de dollars (69 % du PIB).

6. Les politiques économiques susmentionnées ont été en grande partie la cause des problèmes économiques et sociaux indiqués ci-dessous.

7. La distribution inégale du revenu. Le PIB par habitant est estimé à 2 590 dollars des Etats-Unis. Les salaires des 20 % des habitants les plus riches sont 30 fois plus élevés que ceux des 20 % les plus pauvres.

8. La chute du PIB à partir des années 70. En 1991, le PIB a augmenté de 9,3 % du fait de facteurs conjoncturels, tels que l'aide extérieure reçue à la suite de la situation qu'a traversé le pays à la fin de 1985 et en 1990. En 1994, l'accroissement a été de 4,7 %. Pour la période 1994-1995 il est estimé à 1,9 %. Le taux du chômage a augmenté, passant de 7,3 % dans les années 70 à 13,7 % en 1995 (138 000 personnes sont au chômage).

9. La pauvreté d'une grande part de la population. Sur les 2,6 millions d'habitants, 45 % (soit 1,17 million) vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 20 % vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Cette situation est plus grave dans les zones rurales où vit plus de la moitié de la population.

10. La répartition inégale des services de santé et d'éducation. Les indicateurs de santé placent le Panama parmi les pays ayant les plus hauts indices de développement humain à l'échelle internationale. Dans les zones rurales et dans les agglomérations de moins de 1 500 habitants, la couverture de ces services est de 62 % et 72 %, respectivement. En ce qui concerne l'éducation, le taux d'analphabétisme à l'échelle nationale est estimé à 10,7 %, alors que le nombre moyen d'années d'études est de 6,7. Cependant, dans les trois provinces ayant la proportion la plus élevée de populations indigènes, les taux d'analphabétisme, sont de 30,1 %, 30,4 % et 40 %, et le nombre moyen d'années d'études de 4,1, 3,7 et 3,4, respectivement.

11. La condition de la femme. Selon les indicateurs figurant dans le Rapport sur le développement humain, les femmes panaméennes ne souffrent d'aucun handicap social majeur en ce qui concerne l'accès aux services de santé et d'éducation, mais elles continuent de se heurter à une certaine discrimination, comme en témoigne leur faible taux de participation à la vie politique, la faiblesse relative de leurs revenus et leur plus grande vulnérabilité au chômage. En 1993, la participation au revenu des femmes actives a été de 26,5 % alors que la participation des hommes a été de 73,5 %. Même si la faible participation des femmes n'est pas due aux politiques adoptées par le passé, il est certain que les femmes représentent un des groupes les moins avantagés, et leur situation est aggravée par les déficiences socioculturelles.

12. En ce qui concerne l'environnement, le principal problème auquel doit faire face le Panama est le déboisement et la perte de diversité biologique. On estime qu'en 1950 plus de 60 % de la superficie du pays était couverte de forêts naturelles; en 1989, cette superficie était réduite à 40 %; et, si l'on continue au rythme actuel de destruction, en l'an 2000 il ne restera que moins de 20 % des forêts naturelles.

13, A partir de 1990, un régime démocratique a été mis en place. C'est ainsi qu'en 1994, les Panaméens ont élu, dans le calme, un nouveau gouvernement pour la période 1994-1999. L'Assemblée législative comprend des parlementaires de divers partis politiques et dans les districts et collectivités, cette représentation est encore plus grande, depuis 1990 les maires sont élus au suffrage populaire. En ce qui concerne les ressources financières publiques, les décisions sont toujours prises au niveau central du gouvernement. Cependant, la volonté politique de modifier cette situation existe, ainsi que celle d'entreprendre un dialogue avec les différents protagonistes dans le pays, afin de décider de manière concertée du futur de Panama et faire qu'il soit possible de traduire ces décisions en une politique de l'Etat qui se perpétuera au-delà des mandats de chaque gouvernement.

Le programme et la stratégie de développement du gouvernement

14. Le gouvernement se propose d'atteindre deux objectifs d'ensemble : a) réduire considérablement la pauvreté et l'extrême pauvreté avant la fin du mandat quinquennal du gouvernement, ce qui se traduira par une meilleure distribution relative des revenus; et b) renforcer la croissance économique de façon durable en améliorant l'efficacité et la productivité. La stratégie de développement touche les domaines suivants.

15. Le domaine social : a) entreprendre à court terme un programme visant à faire face aux situations d'extrême pauvreté et élaborer des mécanismes favorisant la participation des chefs de famille à l'activité productive; b) restructurer en profondeur le secteur de l'éducation de façon novatrice, en concentrant les ressources sur l'enseignement primaire, secondaire et technique, dans cet ordre de priorité; et c) éliminer les obstacles qui font augmenter le coût de la vie et faire en sorte qu'il soit plus à la portée des groupes à faibles revenus.

16. Le domaine économique : a) supprimer simultanément l'excès d'incitations au capital et l'excessive rigidité qui caractérise l'emploi; b) éliminer le protectionnisme, en ramenant les tarifs protectionnistes à un niveau raisonnable, de manière graduelle et coordonnée avec les autres mesures, et abolir en même temps les restrictions quantitatives aux importations; c) abaisser les prix en réduisant les mesures protectionnistes, en contrôlant les monopoles et les oligopoles et en libérant le système des prix; d) éliminer les barrières qui s'opposent au revenu dans certaines activités, comme les transports; e) adapter l'infrastructure de façon qu'elle réponde aux besoins du pays; et f) relier l'économie aux grands marchés grâce à la participation au programme d'intégration qui convient le mieux aux intérêts du pays.

17. Le domaine de la mise en oeuvre : a) appliquer les politiques officielles grâce à un processus de consultations entre tous les secteurs intéressés; et b) appliquer, simultanément si nécessaire, les différentes politiques de manière qu'elles soient cohérentes entre elles.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

18. Au cours de la période 1990-1994, le Panama a reçu une aide extérieure au développement d'un montant de 657,6 millions de dollars, dont 60 %, soit 396,7 millions, pendant les années 1990 et 1991, années du redressement

économique du pays après la crise de la fin de la décennie passée. En 1994, l'aide a atteint 54,1 millions de dollars, ce qui représentait une diminution de 40,6 % par rapport à 1993, due à la réduction des contributions des Etats-Unis au Panama. Sur les 657,6 millions de dollars reçus en 1990-1991, 39,3 millions provenaient de la coopération multilatérale; 611 millions de l'aide bilatérale; et 7,3 millions des organisations non gouvernementales.

19. Le cinquième programme national de coopération technique (1992-1996) entre le gouvernement et le PNUD a défini quatre domaines prioritaires : a) la modernisation de l'Etat et la réorganisation du secteur public; b) le développement social et l'élimination de la pauvreté; c) le renforcement des secteurs productifs et l'amélioration de l'emploi; et d) l'aménagement durable de l'environnement.

20. Outre ces domaines prioritaires, le PNUD a aidé le pays à améliorer l'administration des affaires publiques. En coordination avec les universités, il a été entamé un dialogue et un mécanisme de concertation a été mis en place entre le gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile. Ce dialogue a débuté avec l'atelier national sur l'unité et le développement humain, qui a eu lieu en août 1993 qui a débouché sur un plan de l'Etat, figurant dans la Déclaration de Banbito.

21. Le PNUD a également fourni un appui à l'organisation d'ateliers à l'intention des représentants des partis politiques, des organisations de la société civile et du gouvernement, qui se sont tenus sous les auspices de l'initiative "Panama 2000", afin de déterminer le cadre juridique qui devrait régir l'administration du Canal et des zones restituées à la juridiction du Panama.

22. Dans le cadre de la participation aux coûts, le gouvernement a contribué un montant de 82,1 millions de dollars au titre des projets en cours pour la période 1992-1996 et un montant de 152,5 millions de dollars au titre des projets approuvés pour la période 1997-1999. Ces ressources proviennent de prêts de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), ainsi que des propres ressources du gouvernement panaméen.

23. Les enseignements tirés peuvent être résumés comme suit : a) on a constaté que le PNUD pouvait aider le gouvernement et les entités de la société civile, à entamer un dialogue sur des thèmes ayant une influence sur l'avenir du pays et qui requièrent, de par leur nature, la formulation de politiques qui transcendent les mandats des gouvernements successifs; b) le PNUD a pu susciter la confiance, dans le Panama, d'autres sources d'aide au développement, principalement les institutions financières internationales, la Banque mondiale, le BID et le FIDA, qui l'ont aidé à accélérer l'exécution des projets qu'il finançait; et c) les institutions gouvernementales panaméennes ont la capacité technique nécessaire à la mise en oeuvre des projets.

III. STRATEGIE PROPOSEE ET DOMAINES THEMATIQUES

24. Compte tenu de ses caractéristiques et de ses sources de financement, la coopération du PNUD au Panama pendant la période 1997-2001 devrait revêtir deux

aspects stratégiques : a) le processus de consultation; et b) la mobilisation des ressources et l'appui à l'exécution de projets d'investissement public.

25. En ce qui concerne le premier aspect, au cours de la période 1992-1996, le PNUD, grâce à son avantage comparé dû à sa neutralité, a fourni un appui à la volonté populaire de mettre en place au Panama un processus authentique de bonne gestion des affaires publiques grâce à des réunions qui permettront le rapprochement par le dialogue et la concertation. Les résultats de l'Atelier national "Unité et développement humain" et de l'initiative "Panama 2000" ont démontré que la participation et le dialogue pouvaient conduire à élaborer des solutions concertées aux problèmes fondamentaux du pays.

26. Par conséquent, pour la période 1997-2001, les ressources ordinaires limitées du PNUD seront utilisées afin de continuer à promouvoir et à favoriser la formulation de politiques gouvernementales qui se perpétueront au-delà des mandats des gouvernements successifs, en utilisant le mécanisme du dialogue et de la concertation qui a déjà fait ses preuves.

27. En ce qui concerne le deuxième aspect, la coopération du PNUD tendra à : a) appuyer l'élaboration de programmes nationaux qui favorisent l'emploi, la modernisation de l'Etat, la protection et le relèvement de l'environnement et la lutte contre la pauvreté; b) mobiliser des ressources nationales et extérieures pour l'exécution desdits programmes; et c) grâce à des services de gestion, fournir un appui au gouvernement en matière d'approbation rapide et efficace des ressources financières consacrées aux investissements publics. Pour y parvenir, le PNUD devrait aussi appuyer les activités de renforcement de la capacité institutionnelle en matière d'identification et d'élaboration de projets d'investissement public, particulièrement ceux qui ont un impact au niveau local.

28. D'un autre côté, le PNUD encouragera les organisations non gouvernementales à participer amplement à l'identification, à l'élaboration et à l'exécution des projets, principalement ceux qui tendent à mettre en oeuvre des activités concrètes au niveau des collectivités, telles que la création d'emplois, la mise en place de mécanismes de participation des organisations locales et la préservation de l'environnement, entre autres.

Domaines thématiques

29. Sur la base du programme du gouvernement, le Ministère du plan et de la politique économique a défini un ensemble de politiques publiques qui incorporent les grandes lignes de la stratégie nationale en matière de développement. Ces politiques serviront d'orientation à la coopération technique internationale pendant la période 1997-2001 et, par conséquent, au PNUD.

30. Les politiques publiques ont trait : a) aux questions fiscales et à l'administration publique; b) aux questions économiques; c) aux questions des zones restituées à la juridiction nationale et au Canal de Panama; d) aux questions sociales; et e) à l'environnement.

31. Le Ministère du plan et de la politique économique considère que, dans le cadre des cinq domaines couverts par les politiques publiques, il convient de

déterminer six domaines prioritaires aux fins de la coopération technique internationale : a) promotion du développement social et lutte contre la pauvreté; b) réorientation et renforcement de la gestion du secteur public; c) développement maritime, des zones du Canal et des zones restituées à la juridiction nationale (région interocéanique); d) protection et développement durable de l'environnement; e) revitalisation des secteurs productifs par l'intermédiaire du développement de la science et de la technologie dans le processus de production; et f) renforcement de l'infrastructure économique et des services d'appui à l'activité économique nationale.

32. On trouvera ci-dessous, par ordre de priorité, les principaux domaines sélectionnés qui recevront un appui du PNUD.

Promotion du développement social et lutte contre la pauvreté

33. Les politiques sociales visent principalement à réduire considérablement la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des groupes les plus pauvres, ce qui nécessitera une meilleure distribution du revenu. La politique vise à intégrer la population pauvre au processus de développement économique et social, une attention particulière étant accordée à la population peu qualifiée et aux jeunes.

Coopération du PNUD

34. Il sera organisé des cours sur le développement humain durable, auxquels participeront des fonctionnaires du gouvernement, du personnel des entités de la société civile, des syndicats, des mouvements féminins, des centres de recherche, des universités, des organisations indigènes, des églises et d'autres organisations. Un appui sera également fourni à l'élaboration du premier Rapport sur le développement humain, et on espère que les personnes qui auront participé aux cours contribueront à l'élaboration dudit rapport. En utilisant des mécanismes de dialogue entre les différents protagonistes, on appuiera la formulation de stratégies concertées visant à lutter contre la pauvreté et à accroître la participation des femmes au développement.

35. Ainsi, le PNUD fournira un appui à la préparation d'une étude sur le niveau de vie qui, après analyse, offrira des données quantitatives aux fins d'une meilleure définition des politiques sociales.

36. Il continuera de fournir un appui à la mise en oeuvre accélérée de projets d'investissement public dans les secteurs sociaux (éducation, santé et logement) pour faciliter l'accès de la population à ces services, avec la pleine participation du secteur privé à l'exécution des travaux au moyen d'appels d'offres.

37. Dans ce domaine, il convient de mentionner également les deux projets financés par le FIDA, un de développement des collectivités Ngobe-Buglé et l'autre de développement rural durable du Darién, qui sont étroitement liés au secteur agricole et à ses aspects économiques. Ces deux projets revêtent des aspects particuliers : avec la participation des collectivités et des organisations non gouvernementales, ils encouragent les populations indigènes à utiliser des méthodes agricoles durables et ils mettent l'accent sur les femmes.

38. D'un autre côté, il faudra fournir un appui aux commissions nationales chargées du suivi des engagements pris par le Panama lors des conférences des Nations Unies : Sommet mondial pour le développement social, Conférence internationale sur la population et le développement et quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En ce qui concerne cette dernière, le gouvernement a créé le Conseil national de la femme, composé de représentants d'organisations de la société civile et du gouvernement, et d'une secrétaire technique chargée de la Direction de la femme au sein du Ministère du travail et de la protection sociale.

Réorientation et renforcement de la gestion du secteur public

39. Les politiques dans ce domaine ont pour but d'améliorer la capacité institutionnelle de répondre de façon adéquate aux problèmes sociaux et de renforcer l'activité privée. Il sera entrepris des réformes du secteur public et financier, et le rôle du secteur public sera redéfini et l'administration restructurée.

Coopération du PNUD

40. On poursuivra la mise en oeuvre des projets du cinquième programme national de coopération technique relatifs à la modernisation de l'Etat, en particulier pour la formulation des politiques officielles conformément au nouveau modèle de développement. En outre, le PNUD continuera de fournir un appui à la réalisation des opérations de crédit avec la BID, d'un montant de 41 millions de dollars, aux programmes de renforcement et de modernisation de la gestion fiscale, de modernisation du Ministère des relations extérieures, de renforcement de la magistrature et de réforme des entreprises publiques. Le financement de la BID ayant déjà été approuvé, l'organe législatif sera modernisé afin, entre autres choses, que les organisations de la société civile resserrent leurs relations avec l'Assemblée et que soient mis en place des mécanismes leur permettant de participer à la prise de décisions.

41. En outre, on encouragera les actions novatrices de décentralisation des pouvoirs du gouvernement central vers les gouvernements locaux, dans le cadre du Programme de la Présidence de la République intitulé "Municipio Siglo XXI: Por un desarrollo humano sostenible" (Les municipalités du XXIe siècle : vers un développement humain durable), visant à donner un élan à la décentralisation administrative pour l'exécution des activités publiques et à établir, au niveau local, des mécanismes de participation communautaire au développement humain durable.

42. En outre, grâce à un financement du Gouvernement espagnol, deux projets liés à la bonne gestion des affaires publiques seront mis en oeuvre : la réforme du système pénitentiaire et l'appui aux activités de sécurité publique. On espère également que l'Espagne fournira un appui de l'Espagne au secteur juridique afin de former des juges, des magistrats, des procureurs et des défenseurs publics.

Développement maritime de la zone du Canal et des zones restituées à la juridiction nationale (région interocéanique)

43. Les politiques visent à intégrer le Canal et les zones interocéaniques à l'économie panaméenne, après la conclusion du transfert du Canal et à encourager les investissements afin de réaliser le potentiel économique de ce qui sera l'ex-Zone du Canal. La mise en oeuvre des politiques vise à améliorer l'image internationale de Panama, démontrant qu'il a la capacité d'administrer de manière efficiente et efficace le Canal, à promouvoir la conversion du pays en un Centre maritime international et à intégrer à l'économie nationale les zones restituées à la juridiction nationale.

Coopération du PNUD

44. Conformément à l'initiative "Panama 2000", le PNUD continuera à jouer le rôle de médiateur pour amener, par le dialogue, les partis politiques, les organisations de la société civile et le gouvernement, à définir, comme politiques d'Etat, le cadre juridique pour l'administration du Canal et à conclure des accords sur les questions délicates qui y sont reliées. Il continuera également de fournir un appui à l'Autorité de la région interocéanique afin de moderniser ses systèmes de gestion et accélérer ses investissements dans la région, lesquels se monteront à 17 millions de dollars.

Protection et développement durable de l'environnement

45. Les politiques ont principalement pour but de créer des mécanismes qui encourageront le développement et la croissance économique sans endommager les ressources naturelles, ni l'environnement en général. Il a été formulé des politiques visant à orienter et gérer les activités de protection, d'aménagement et d'utilisation des ressources naturelles et l'amélioration de l'environnement afin de prévenir la contamination de l'environnement et la détérioration des ressources naturelles renouvelables.

Coopération du PNUD

46. Le PNUD poursuivra les activités du projet de protection de la diversité biologique dans le Darién et entreprendra deux autres projets, un pour la protection, l'aménagement et l'exploitation écologiquement rationnelle des espèces forestières d'acacia, financé par l'Organisation internationale des bois tropicaux, et un autre visant à promouvoir la capacité de collectivités locales sélectionnées en matière de développement durable. Une fois qu'aura été promulguée la loi sur l'environnement, les spécialistes du bureau du PNUD au Panama détermineront, en coordination avec le gouvernement et des organisations non gouvernementales, les activités que le PNUD entreprendra à l'avenir. D'un autre côté, il sera entrepris un suivi de la réalisation des engagements pris lors du Sommet de la planète Terre.

IV. ARRANGEMENTS EN MATIERE DE GESTION

A. Modalités d'exécution et de gestion

47. Tous les projets et programmes prévus pour la période 1997-2001 seront exécutés selon la modalité d'exécution au plan national. En fonction des

/...

besoins techniques de chaque programme et projet, les organismes du système des Nations Unies fourniront un appui en qualité d'organismes d'exécution.

48. Afin d'encourager l'exécution au plan national, le Bureau du PNUD a été réorganisé et en octobre 1995 la Section des opérations a été créée, et fournira l'appui logistique nécessaire aux Directeurs et Coordonnateurs nationaux des projets. Le PNUD continuera à analyser ses opérations et introduira d'autres changements dans son organisation et ses procédures, afin de rendre son appui plus efficient et plus efficace.

49. L'approche-programme continuera à être encouragée et il sera sollicité un appui du PNUD pour formuler des programmes nationaux, si nécessaire. L'assistance du PNUD sera également sollicitée pour mobiliser les ressources extérieures qui complètent les ressources internes servant à financer les programmes.

B. Suivi et évaluation

50. Le Ministère du plan et de la politique économique et le PNUD entreprendront une révision des descriptifs des projets en cours et, si nécessaire, détermineront les indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs qui en ressortent, tels que l'impact du projet sur le développement humain durable. La détermination de ces indicateurs se fera conjointement avec les homologues chargés de l'exécution des projets et avec les coordonnateurs et les experts. Dans le cas de programmes et projets nouveaux, ces indicateurs seront déterminés lors de la formulation et seront révisés au cours de l'exécution.

51. Le PNUD coordonnera ses activités avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds pour la population des Nations Unies (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue d'entreprendre une évaluation conjointe des activités entreprises dans le pays, en tenant compte d'indicateurs similaires qui serviront de référence pour son assistance au Panama.

52. En ce qui concerne les projets financés au moyen de prêts d'institutions financières internationales, les descriptifs des projets indiqueront le calendrier à suivre pour la présentation des rapports, les évaluations et la vérification des comptes, de manière à ce que le suivi et l'évaluation ne soient pas inutilement répétés.

53. On continuera d'utiliser les mécanismes de réunions d'examen tripartites et les visites de suivi. Les projets à grande échelle continueront à faire l'objet d'examens à mi-parcours. Si cesdits projets sont financés au moyen de prêts, le PNUD participera aux missions d'évaluation des institutions financières internationales afin de n'entreprendre qu'une seule évaluation.

54. Le programme national sera analysé annuellement et, au cours du deuxième semestre de 1999, les nouvelles autorités gouvernementales entreprendront une révision de ce programme afin de déterminer sa pertinence.

C. Mobilisation des ressources et coordination de l'aide

55. On trouvera dans l'annexe la proposition de mobilisation des ressources qui seront administrées par le PNUD pour financer les activités figurant dans le premier cadre de coopération (1997-2001).

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR
 LE PANAMA (1997-2001)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report du CIP estimatif	-	
Objectif concernant l'allocation des ressources de base (partie 1.1.1)	948	Affecté immédiatement au pays
Objectif concernant l'allocation des ressources de base (partie 1.1.2)	0 à 66,7 % de la partie 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout accroissement dans les limites de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes et appui aux services techniques	84	
Total partiel	1 032 ^{a/}	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	250 830	Y compris des fonds provenant des institutions financières internationales
Fonds pour le développement durable (Fonds pour l'environnement mondial et Capacités 21)	1 648	Représentant le solde des ressources déjà approuvées non utilisé pendant la période 1992-1996 (2 millions de dollars). Sera sollicité, en fonction de la disponibilité des ressources.
Participation aux coûts par des tiers	1 125	900 000 dollars seront fournis par l'OIT et le reste par le Gouvernement espagnol.
Autres sources	-	Des ressources sont attendues du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
Total partiel	253 603	
TOTAL GENERAL	254 635 ^{a/}	

^{a/} Non compris la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base (TRAC) qui est affectée sur une base régionale en fonction des demandes présentées ultérieurement par le pays.